

Conseil du 20e arrondissement du 5 décembre 2024

Vœu déposé par Emmanuelle Rivier, Florence Herrero et le groupe des élu.es écologistes pour la suspension du gynécologue Émile Daraï et l'arrêt de ses consultations publiques à l'hôpital Tenon (20ème)

Considérant l'engagement du 20^e arrondissement et de la Ville de Paris dans la lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes ;

Considérant le rapport du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes publié en juin 2018, qui souligne l'ampleur des phénomènes de violences obstétricales et gynécologiques dans les hôpitaux français, et formule des préconisations pour prévenir et empêcher de telles violences ;

Considérant le rapport intitulé « *Les Violences gynécologiques et obstétricales saisies par le droit* », publié par l'Institut des études et de la Recherche sur le Droit et le Justice en novembre 2023, qui pointe la remise en cause de certaines pratiques médicales à partir de la notion de consentement et met en avant l'enjeu de qualification juridique de la répression de la maltraitance par le droit ;

Considérant l'enquête publiée par l'Ordre des médecins le 20 novembre 2024 sur les violences sexistes et sexuelles en milieu médical, qui ne prend pas en compte les patientes et les patients ;

Considérant le rapport interne de la commission d'enquête missionnée par la gouvernance de l'hôpital Tenon et par l'APHP qui a « *notamment conclu que : A la lumière des différents témoignages contre le Pr Daraï, la commission estime que l'obligation d'information de ces patientes, le soulagement de leur douleur, le respect de leurs volontés n'ont pas été respectés* » et que « *La situation actuelle est le fruit de dysfonctionnements individuels mais aussi collectifs et systémiques* ».

Considérant les très nombreux témoignages et les 36 plaintes pour viol, viols en réunion et viols sur mineurs déposées contre le gynécologue Émile Daraï, qui exerce à l'hôpital Tenon ;

Considérant que ce médecin est mis en examen depuis le 24 novembre 2022 pour violences volontaires par personne chargée d'une mission de service public et qu'il est dans ce cadre placé sous contrôle judiciaire avec interdiction de contact avec les victimes ;

Considérant la mobilisation importante d'associations féministes, notamment autour de l'association Stop VOG, et de citoyennes et citoyens, pour dénoncer les violences obstétricales et gynécologiques,

Considérant les vœux adoptés par le Conseil de Paris en octobre 2021 et décembre 2022 ;

Considérant que, suite aux alertes, Mme Anne Hidalgo a saisi en octobre 2021 le président de la Commission médicale d'établissement de l'AP-HP et le doyen de la faculté de médecine au sujet de l'enquête interne alors en cours sur ce sujet, en vain ;

Considérant que, malgré tout, ce médecin, mis en examen et démis de ses fonctions de responsabilités de chef de service, continue à donner des consultations au sein de l'hôpital Tenon.

Considérant que cette situation n'est pas acceptable, s'agissant non pas d'une plainte isolée mais de 36 signalements et de 32 mises en examen, en ce qu'elle ne permet pas d'éviter la mise en danger des patientes ;

Sur proposition d'Emmanuelle Rivier, de Florence Herrero et du groupe des élu.es écologistes, le Conseil du 20e arrondissement demande à l'AP-HP la suspension d'Emile Daraï et l'arrêt immédiat de ses consultations à l'hôpital Tenon durant le temps de l'instruction et que la Ville de Paris interpelle à nouveau l'AP-HP dans ce sens, ainsi que l'Ordre des médecins.